

CHS sud-est du 2 octobre. Une retraite qui coûte cher ...

Le CHS Sud-est a été **une nouvelle fois** perturbé par les indécisions de la préfecture de Montpellier et toute l'équipe s'est vue dans l'obligation d'une retraite forcée sur Paris : vite fait, mal fait, nous avons décommandé les réservations déjà effectuées dans les hôtels mais pour ce qui est de la SNCF évidemment les remboursements restent à ce jour tout à fait aléatoires. Néanmoins, le CMN s'est engagé à prendre en charge ces remboursements et notamment sur les billets Prem's, Bons Plans, iDTGV etc. Ceci dit nous rappelons qu'un CHS Sud-est tenu sur Paris entraîne de facto pour les agents des frais de transport et de nuitée bien supérieurs à ceux avancés sur Montpellier et des difficultés supplémentaires dans l'organisation des plannings.

Nous soulevons de même le délicat problème des dépenses plus élevées que le CMN doit couvrir à chaque repli stratégique du CHS Sud-est sur la capitale ...

Nous comprenons que le CMN n'est en rien responsable de la gestion des salles à la préfecture de Montpellier mais nous demandons à ce que désormais les recherches de location se concentrent sur une autre ville : Aix, Marseille ...

Le procès verbal du CHS Sud-est du 27 février 2008 a été approuvé à l'unanimité.

RAPPEL DES DECISIONS PRISES LORS DE LA REUNION DU 27 FEVRIER 2008 :

1. **A la cathédrale de Lyon** : il s'agissait de remédier à une butée dangereuse située à l'entrée de la salle du Trésor - l'architecte des Bâtiments de France a été saisi par courrier et **par deux fois** sans pour autant avoir apporté de réponse à ce jour.

2. **Toujours à la cathédrale de Lyon : la commission de sécurité a émis un avis favorable** à l'ouverture au public du site. Les demandes de cette même commission ont été réalisées et un exercice d'évacuation a également été mené.

*Pour ce qui est de la faisabilité de l'ouverture des monuments, nous signalons également le classement en 3^{ème} catégorie du **château d'If** et un avis favorable d'exploitation du site. On se dira : il était temps. Pour mémoire nous souhaitons rappeler qu'un tel classement est obligatoire pour l'admission des personnes dans le périmètre des monuments (public et personnel).*

BILAN DES ACCIDENTS DE SERVICES :

Pour l'année 2007, le taux de fréquence et de gravité des accidents de service est en baisse.

Dans la fréquence calendaire, les fins de semaine sont toujours des périodes à risque. Quant à la nature des accidents, les **chutes de plain pied** et les blessures conséquentes à **la manutention** d'objets et de paquets restent les plus nombreux.

La Cgt tient à signaler une mauvaise gestion dans la démarche de déclaration d'un

accident de travail à **Carcassonne** : de ce fait un agent se voit aujourd'hui refuser sa prise en charge par la Sécurité Sociale. Le dossier établi par le CMN n'a pas été suffisant ou pas assez précis...

Nous demandons que les dossiers réalisés en amont par le CMN lors d'un accident de service retiennent toute l'attention des personnes concernées pour que les agents puissent être indemnisés normalement.

NOTES DE SERVICE :

Quatre notes de service ont été récemment transmises par le CMN aux administrateurs et aux architectes des bâtiments de France, sur la causalité immédiate des accidents, sur les produits chimiques, sur les zoonoses et sur la nomination et le rôle des ACMO dans les établissements.

Sur ce dernier point, l'administration a formulé son souhait qu'un agent au moins soit habilité aux petits travaux électriques dans chaque monument.

Les prochaines réunions des ACMO porteront sur les formations obligatoires apposées dans le Code du Travail et sur les chutes de hauteur.

DOSSIERS MONUMENTS :

Le château d'Aulteribe : le SDAP a été saisi pour la pose d'un éclairage supplémentaire dans un passage glissant par temps de pluie.

Des mesures sont attendues de la part du Conseil Général au sujet de la route départementale séparant le site du parking des visiteurs. Il a été envisagé de déplacer ce parking.

Le château de Villeneuve-Lembron : les plans d'aménagement d'un local technique à usage d'atelier seront présentés au prochain CHS. Un contrôle de l'amiante reste à faire.

Le château de Chareil-Cintrat : il est demandé aux administrateurs de veiller avec plus de rigueur à l'application de la réglementation en matière de sécurité. Il est ainsi rappelé **qu'un exercice d'évacuation doit être réalisé une fois par an.**

Le cloître de la cathédrale de Fréjus : une organisation du service est à définir pour permettre **l'accompagnement du régisseur lors du transport de fonds.**

La forteresse de Salses : une réunion d'urgence est prévue concernant les travaux d'assainissement et de raccordement au réseau public en eau potable. Aucune société extérieure n'accepte pour le moment de prendre en charge le transport de fonds.

La place forte de Mont-Dauphin : la pose de garde corps de sécurité est toujours d'actualité ... Le démontage du plancher dans la poudrière pour nettoyage et lessivage sera effectué début 2009. A suivre au prochain CHS ...

L'abbaye du Thoronet : un **plan sanitaire** a été demandé pour l'année 2009 par la présidence du CMN. Il s'agit surtout de lister les urgences dans ce domaine sur

l'ensemble des monuments.

Le Fort Saint-André : les prochains CTP DAPA et CTP CMN devraient permettre d'établir la remise en dotation du monument.

Le château d'If : l'aménagement définitif de la billetterie et du local d'accueil installés dans les bâtiments de la porte Florentine sera effectué (ajout de sanitaires) lors des travaux de transformation du snack bar "le Donjon".

Le problème des chutes de plain pied reste préoccupant tant pour les visiteurs que pour le personnel. Des tests de peinture anti-dérapante sont en cours de réalisation ...

Le site de Glanum : le site est en cours de reclassement ERP : dans l'attente des rapports SOCOTEC. La question du chauffage dans la réserve du comptoir de vente n'est toujours pas résolue.

Le site archéologique d'Ensérune : lors du dernier CHS, les possibilités d'aménagement d'un local de jour dans la "maison des fouilles" avaient été discutées. Ce local de jour n'est plus mentionné aujourd'hui sur la fiche monument : qu'en est-il ? ...

Les remparts d'Aigues-Mortes : les **projets de réaménagement** du logis du Gouverneur et de la mise en sécurité de la tour de Constance ont été **approuvés à l'unanimité**.

L'Hôtel de Lunas : bien que ne relevant pas de la compétence du CHS mais de son environnement nous avons tenu à souligner l'importance et l'urgence des travaux à réaliser sur la centrale d'alarme déficiente censée protéger les collections du site.

Le monastère de Saorge : il a été rappelé que **la mise en place d'un détecteur de fumée était obligatoire**. La suppression d'une marche dangereuse – travaux pris en charge par le SDAP – est en cours de réalisation.

Le château de Ferney-Voltaire : le château a été remis en dotation au CMN en février 2008. Laissons le temps à la nouvelle administration de prendre toutes les dispositions nécessaires en matière de sécurité et de conditions de travail ...

La cité de Carcassonne : les **projets de réaménagement** d'un sanitaire et d'aménagement d'un poste de sécurité ont été **approuvés à l'unanimité**.

Dans la continuité d'un **rapport de la médecine du travail**, il a été fortement souligné que des situations de souffrance et de mal-être ressenties par une partie du personnel s'étaient durablement installées à Carcassonne.

Il a été avéré que plusieurs agents du monument subissaient un stress professionnel important et dangereux pour leur état de santé.

Le CMN a donc décidé de suivre les conseils du médecin et d'opter pour la solution d'une enquête – et par suite d'un bilan psychosocial - qui sera conduite par un organisme extérieur.